



*L'Association des intermédiaires en assurance
de personnes du Québec atteste que:*

Yves Lavigne

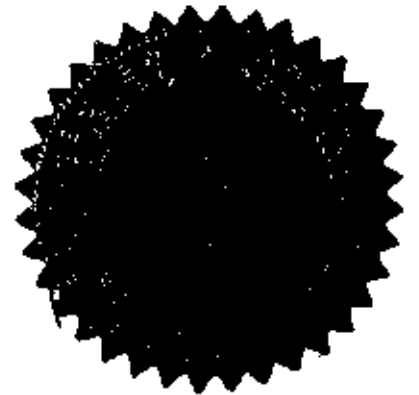
*a réussi le programme d'études en assurance de personnes
et a satisfait aux autres conditions prescrites par la loi et les règlements.*

En foi de quoi, nous lui décernons le titre

ASSUREUR-VIE AGRÉÉ

Fait à Montréal, le

6 novembre 1997




Président de l'Association


Vice-président de l'Institut de formation